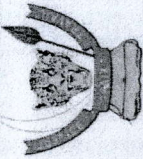


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 259/2024

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 004/ACIR/CGMP-SG/2023, conclu avec l'Agence pour la Promotion des Classes Moyennes Congolaises, pour un montant total hors taxe de dollars américains nonante-un mille trois cent septante-neuf, trente-un centime (USD 91 379,31) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six cent trente-neuf, soixante-cinq centimes (USD 639,65), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 05/12/2024.

Directeur Administratif et Financier

P.O

Bafendy

Sceau de l'Etablissement

10/12/24
Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général